

1 HAUTEUR DE MUR À COLOMBAGE (pi)	TAUX DE TRAVAIL DU SOL (lb/pi <sup>2</sup> )	LARGEUR DE SEMELLE (po.)	ESPACEMENT DES BARRES D'ARMATURE (po.)		ESPACEMENT DES BOULONS D'ANCRAGE (po.)
			BARRES VERT.	BARRES HORIZ.	
10, 12, 14	2,000 3,000 4,000	40 32 28	16	20	48
16	2,000 3,000 4,000	48 40 32	12	20	32

2 HAUTEUR DE MUR À COLOMBAGE (pi)	DIM. DES COLOMBAGES					
	DÉGAGEMENT MIN. ENTRE PILES ET PLAFOND (pi)	ESPACE-MENT DES COLOMBAGES (po.)	FORCE DE LISSE BASSE (b'COLOMBAGE)	FORCE DE SABLIERE (b'COLOMBAGE)	MOMENT MAX. (lb'pi)	FORCE AXIALE AU POINT DE MOMENT MAX. (lb)
10	2	24	569	207	966	4777**
10	2	16	380	137	649	4737**
12	2	24	877	337	1829	809
12	2	16	585	225	1217	4789**
14	2	16	832	333	2058	4854**
14	2	12	625	250	1542	4789**
16	3	12	749	279	2050	4820**

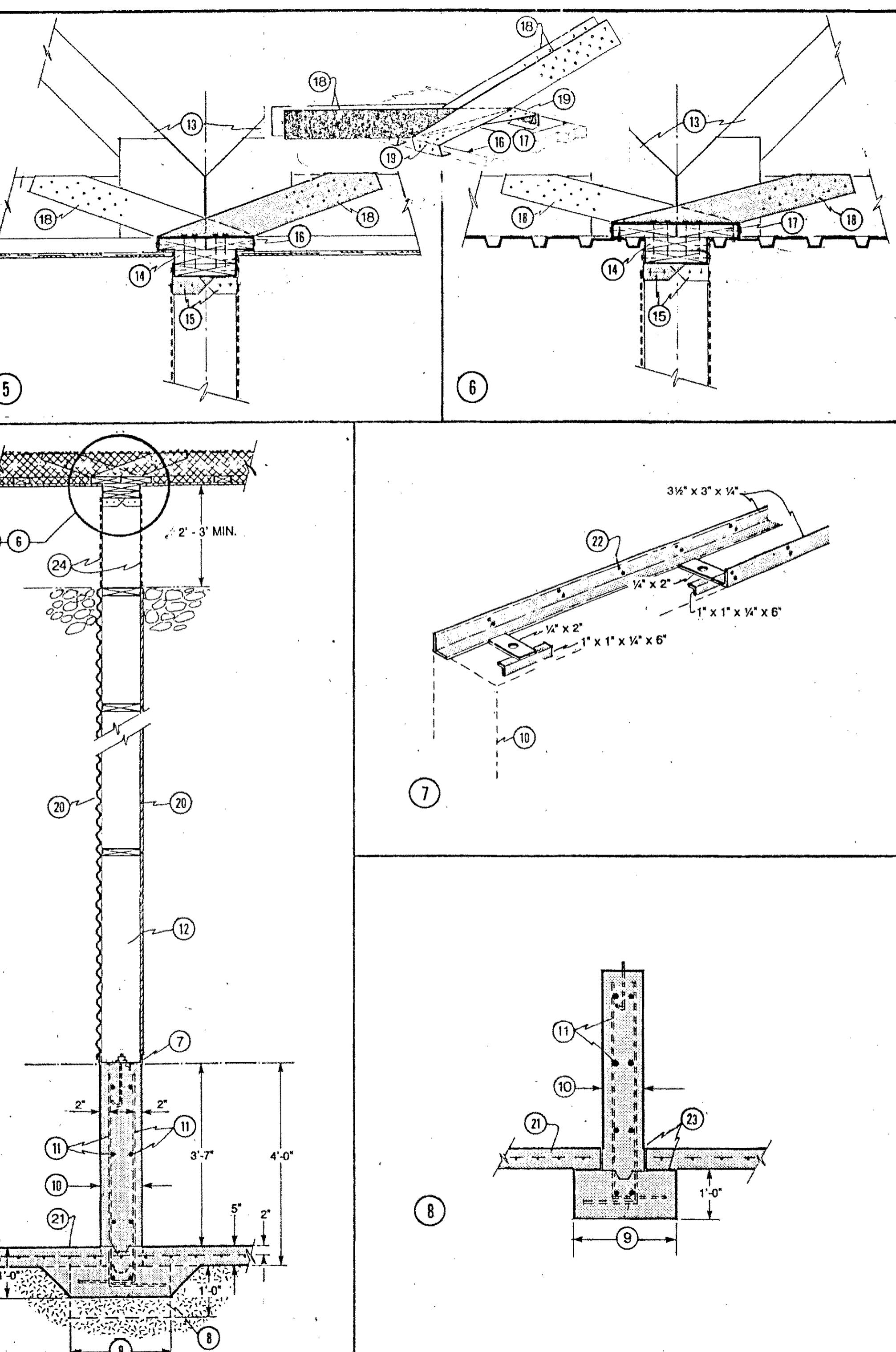
\* BASE SUR CHARGE DE NEIGE SUR TOIT DE 2 kPa. CHARGE PERMANENTE DU TOIT DE 0.3 kPa. FERMES DE TOIT ESPACÉES DE 4'-0" ENTRE AXES. PORTÉE DU BÂTIMENT DE 50'. UTILISATION EN MILIEU SEC ET POUR BÂTIMENTS AGRICOLES SITUÉS LOIN DES VOIES FERREES. BASE SUR COLOMBAGES RECOUVERTS DE CONTREPLAQUE OU DE PANNEAUX A COPEAUX ORIENTÉS D'AU MOINS 3/8" D'ÉFAISSEUR, FIXÉS AVEC DES CLUS GALV. DE 2" DE LONGUEUR ESPACÉS DE 6" ENTRE AXES AUX BORDS DES PANNEAUX DE REVÊTEMENT ET DE 12" ENTRE AXES AILLEURS.

\*\* LE CAS DE CHARGE DE NEIGE + PATATES ÉTAIT CRITIQUE. POUR D'AUTRES, LA CHARGE DE PATATES SEULEMENT ÉTAIT LE CAS DE CHARGE CRITIQUE.

\*\*\* BOIS DE CONSTRUCTION NON DÉCOUPÉ. L'ÉPINETTE N'EST PAS UNE ESSENCE DE BOIS DE CONSTRUCTION QUI PEUT ÊTRE TRAITÉE. LA PRUCHE DE L'OUEST, LE SAPIN GRACIEUX, LE PIN DE MURRAY, LE SAPIN BAUMIER ET LE SAPIN CONCOLOR SONT DES ÉQUIVALENTS ACCEPTABLES, CONFORMÉMENT À LA NORME CSA S406-M83, CONSTRUCTION DES FONDATIONS EN BOIS TRAITÉ.

3 HAUTEUR DE MUR À COLOMBAGE (pi)	N° DE CLOUS VRILLÉS DE 4" DANS (16) ET (17) PAR 4'-0" DE MUR	N° DE CLOUS À TOITURE GALV. DE 1 1/2" DANS (18)
10	6	8
12	10	12
14	14	16
16	16	18

4 HAUTEUR DE MUR À COLOMBAGE (pi)	ESPACE-MENT DES COLOMBAGES (po.)	N° DE CLOUS À TOITURE GALV. DE 1 1/2" ASSEMBLAGE D'ÉTRIER À SABLIERE (16), DE CHAQUE CÔTÉ DE L'ÉTRIER
10	24	5
10	16	4
12	24	8
12	16	6
14	16	8
14	12	6
16	12	7



- tableau de l'armature et des dimensions de semelle de mur
- tableau des dimensions des colombages en bois
- tableau de clouage pour assemblages à (5) et (6), fermes (13)
- tableau de clouage pour assemblage d'étrier à sablière
- plafond à diaphragme en contreplaqué traité sous pression; voir 9374
- plafond d'acier à diaphragme prépeint; (voir 6131)
- ancre d'acier soudé continu, enduit d'un apprêt antirouille; pour espacement des boulons d'ancre 1/2" x 12", voir (1)
- autre type de semelle et de fondation pouvant être coffrés et mis en place avant de couler le plancher
- largeur de semelle, voir (1) adent de 2 x 4
- épaisseur du mur en béton = dim. du colombage + 1/4"
- barres d'armature #5, voir (1) pour espacement; 2 barres d'armature #5 autour de toutes les ouvertures de conduit, se prolongeant d'au moins 2'-0" au-delà des coins de l'ouverture
- colombages traités sous pression; voir (2) pour dim. et espacement
- fermes de toit espacées d'au plus 4'-0" entre axes; augmenter membrure inférieure pour "force de sablière" en (2)
- 2 sablières de 1 1/2" traitées sous pression, de même largeur que les colombages
- 2 étriers robustes à chevaucher à chaque colombage, capacité de chaque étrier à résister à la "force de sablière" en (2); voir tableau (4) pour nombre de clous
- 2 cales de 1 1/2" sous les fermes; clouer à (14) selon (3)
- 2 cales de 1 1/2" fixées entre les fermes; clouer à (14) selon (3)
- feuillard en acier galv. de cal. 20 x 4", longueur = longueur du gousset + 8", d'au moins 2'-8"; des deux côtés de la ferme; plier à l'avance cornière longue; plier au marteau les pattes lors du clouage; clouer à la ferme selon (3)
- 5 clous à toiture galv. de 1 1/2", feuillards d'acier (18) à cale (16) ou (17)
- revêtement mural en parement de contreplaqué non traité de 3/8", fil de face horizontal, ou acier ondulé prépeint
- plancher en béton de 5" sur remblai de sable ou de gravier compacté, treillis métallique de 6 x 6 x 6"
- percer pour 2 clous à toiture galv. de 1 1/2" de chaque côté à chaque colombage, pour empêcher le soulèvement
- panneau de fibres imprégné d'asphalte anti-adhérence aux jonctions plancher-semelle et plancher-mur
- ouverture grillagée facultative

NOTA: Les colombages, les fourrures et les revêtements peuvent être en bois traité sous pression, sauf s'ils doivent être directement en contact avec les légumes ou être laissés à découvert au-dessus de ceux-ci, en raison des possibilités d'égouttage (voir M-9401)

**AVERTISSEMENT**  
Ce plan peut nécessiter des changements structuraux ou autres pour satisfaire les conditions locales de l'emplacement, les surcharges climatiques, les besoins de l'utilisateur et les exigences techniques des codes de construction (tel que le Code canadien de construction des bâtiments agricoles). Avant de construire, l'utilisateur de ce plan a la responsabilité de s'assurer que tous les changements nécessaires ont été complétés.

Révisé et Réédité	96 - 02	J.A.M.
révisé et réédité	94 - 01	J.A.M.

SYM	REVISIONS	CHECKED	DATE	APPROVED

<b>CANADA PLAN SERVICE</b>		<b>MUR INTERIEUR D'ENTREPÔT À LÉGUME (NON RÉFRIGÉRÉ)</b>	
DESIGNED H.A.J.	DATE 82 - 07	PLAN NO. 6115	
DRAWN R. PELLA	REVISED 94 - 01	YOUR PLAN NO.	
TRACED			
CHECKED D.E.D.			
<b>A</b> <b>B/C</b> <b>C</b>		DETAIL NUMBER ORIGINATES ON SHEET DRAWN ON SHEET	<b>A</b> <b>B</b> <b>C</b>
			SHEET OF